

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :
**TERRAINS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :
**ECHANGE
PARCELLES**

OBJET :
**ECHANGE
PARCELLES
Commune/
ARNAL-
VILLANUEVA**

N° 13/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Huit Février à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Février 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - MAURY – SANCHEZ - COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – FOURES.

Excusées : Mmes LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Mme BROUSSE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a été saisi d'une demande émanant de Madame ARNAL-VILLANUEVA qui souhaiterait procéder à un échange de parcelles.

Il s'agit des parcelles privées référencées :

Lieu-dit « La Verdure » :

- BN n° 1, superficie de 1631 m²,
 - BO n° 18, superficie de 2097 m²,
 - BO n° 21, superficie de 2635 m²,
- D'une superficie totale de 6363 m².

Contre la parcelle communale référencée : **« Combe de Saint-Martin » :**

- BR n° 26, superficie de 6753 m².

Les frais de cette transaction seraient partagés entre Madame ARNAL-VILLANUEVA et la Commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'échange de parcelles sus citées,
- **INDIQUE** que les frais notariés seront partagés entre Madame ARNAL-VILLANUEVA et la Commune,
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer l'acte à venir.

Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220228-20220228DEL13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022